

CLUB DE PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE CLUB DE PARIS APPORTE SA CONTRIBUTION
AFIN D'ASSURER LA SOUTENABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA BOLIVIE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE SUR LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS
ENDETTES.**

**LE CLUB DE PARIS DECIDE D'UNE REDUCTION DU STOCK
DE LA DETTE DE LA BOLIVIE DE 262 M\$ EN VALEUR ACTUELLE NETTE.**

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 10 juillet 2001 et sont convenus de recommander à leurs gouvernements une réduction du stock de la dette de la Bolivie. La Bolivie bénéficie d'un arrangement de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) avec le Fonds Monétaire International (FMI) approuvé en septembre 1998. La troisième année de l'accord au titre de la FRPC a été approuvée par le FMI le 8 juin 2001.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, ainsi que de la charge représentée par son endettement extérieur, la Bolivie a atteint en juin 2001 le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés.

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination de la Bolivie à mettre en oeuvre un programme économique global et rigoureux de nature à fournir la base pour une croissance économique soutenable et de mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

2. Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris au 1^{er} juillet 2001 était estimé à 1,35 Mds \$ dont 665 M\$ de dette pré-date butoir (dont 64 % de dette d'aide publique au développement – APD -) et 690 M\$ de dette post date butoir (dont 97 % au titre de dette APD).

Ils ont décidé d'annuler 685 M\$ en valeur faciale, soit 262 M\$ en valeur actuelle nette, ce qui représente la part de l'effort du Club de Paris tel que défini par les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale, dans le cadre de l'initiative sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés. Cet effort d'annulation porte sur 243 M\$ en valeur actuelle nette au titre du stock de dette pré-date butoir (dont 189 M\$ de dette commerciale et 54 M\$ de dette APD) et sur 19 M\$ au titre du stock de dette commerciale post-date butoir.

Dans le cadre de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés, l'allègement total en valeur actuelle nette de tous les créanciers de la Bolivie s'élèvera à 858 M\$.

3. Par ailleurs, la Bolivie s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement exceptionnel de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs notamment des autres pays créanciers.

4. Avec cette opération, la Bolivie est le second pays à bénéficier d'une réduction de sa dette due au Club de Paris au titre de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la Bolivie étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède. Le Brésil, créancier important de la Bolivie a également participé à cette réunion.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants du Gouvernement de la Fédération de Russie, du Fonds Monétaire International, de l'Association Internationale pour le Développement, de la Banque Interaméricaine de Développement et du Secrétariat de la C.N.U.C.E.D.

La délégation de la République de Bolivie, était conduite par M. Juan Antonio MORALES, Gouverneur de la Banque Centrale de Bolivie. La réunion était présidée par Madame Stéphane PALLEZ, Chef du service des affaires internationales et européennes à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Co-Présidente du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique de la Bolivie est appuyé par un arrangement au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) conclue par la Bolivie et approuvée par le Fonds Monétaire International en septembre 1998. La troisième année de cette FRPC a été approuvée par le FMI le 8 juin 2001.

La Bolivie a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée sur les Pays Pauvres Très Endettés en juin 2001.

2. Le stock total de la dette publique de la Bolivie était d'environ 4,44 Mds \$ au 31 décembre 2000 en valeur faciale (source : rapports FMI et AID du 23 mai 2001 publiés sur le site Internet du FMI : www.imf.org et de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/hipc). Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris était estimé au 1^{er} juillet 2001 à 1,35 Mds \$ en valeur faciale dont 665 M\$ de dette pré-date butoir (dont 64 % de dette APD) et 690 M\$ de dette post date butoir (dont 97% de dette APD) (source : Club de Paris).

3. La date butoir (31 décembre 1985 pour la Bolivie) est utilisée par les créanciers du Club de Paris pour les besoins internes des accords en Club de Paris.

4. Comme dans tout accord du Club de Paris, la Bolivie s'est engagée à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non membres du Club de Paris. Au cas présent, l'application d'un traitement comparable impliquera une contribution équivalente des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La délégation de Bolivie a indiqué sa volonté de rencontrer ces créanciers dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur rééchelonnement.